

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-241

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,

Afin de garantir la sécurité des travaux de nettoyage des fils d'eau allée des Fleurs à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules allée des Fleurs du n°57B jusqu'au n°77, de part et d'autre de l'allée, et ce, **le jeudi 16 novembre 2023 de 7h à 17h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services Techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Tous les véhicules en infractions sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 4 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché et transmis aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 07/11/2023

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/11/2023
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHAUDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUDT

Département :
NORD

Commune :
WORMHOUT

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/11/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC de DUNKERQUE
Service Départemental des Impôts
Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU
59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.67.29 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

